



COMPAGNIE D'ARC DE SAINT MAUR



FONDÉE EN 1734

CONVOCAATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, dans une compagnie c'est le nouveau roi qui a abattu l'oiseau qui déclare ouverte l'assemblée ordinaire électorale.

Compte tenu des conditions sanitaires et des restrictions imposées par le gouvernement, l'Abat Oiseau se déroulera le **samedi 13 mars 2021 de 14h à 17h** avec un rattrapage possible le samedi 20 mars sur les mêmes horaires si l'oiseau n'est pas tombé dès la première session.

Après consultation de la Mairie, une assemblée générale est autorisée si nos chaises sont disposées avec les écarts respectant les gestes barrières, masques et gel.

Une **assemblée générale extraordinaire** aura donc lieu le **samedi 27 mars à 14h30** dont l'ordre du jour est la validation des nouveaux statuts sur proposition du bureau. L'appel nominal aura lieu en début de séance, seuls les Chevaliers et les Archers ont droit de vote.

Le nouveau roi ayant abattu l'oiseau aura ensuite le plaisir de déclarer l'ouverture de **l'assemblée générale ordinaire électorale** dont voici l'ordre du jour :

- Une minute de silence en l'honneur de nos disparus
- Rapport Moral du Capitaine
- Collecte du Tronc
- Election des nouveaux archers
- Election du bureau
- Validation des comptes de la saison 2019/2020
- Questions diverses.

Tout ceci est conditionné par les décisions gouvernementales, il est évident que nous marchons à vue et que rien de ce qui vient d'être écrit n'est parole d'évangile, mais nous ferons le maximum pour la pérennité de la compagnie.

Au cas où vous ne pourriez pas assister à ces AG, vous voudrez bien nous retourner le pouvoir ci-dessous complété et le faire parvenir à la Compagnie ou à la personne qui vous représentera.

NOTE : Conformément aux statuts, il ne sera admis qu'un seul pouvoir par mandaté.

-----&<-----&<-----&<-----
POUVOIR POUR L'A.G. EXTRAORDINAIRE & L'A.G. ORDINAIRE

Je soussigné

M.....Demeurant.....

Donne pouvoir à.....afin de me représenter à
l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2021.

Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »

Date et signature